

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	LYON.	DÉPARTEMENT.
Un an . . .	16	20
Six mois . .	9	10
Trois mois.	5	»

16 fr.

par An

ON S'ABONNE A LYON.

Au Bureau du Journal, rue Mercière, 58 au 1^{er}.
Annonces. — 20 centimes la ligne.

CHRONIQUE DE LYON,



ET DES VILLES DE LA CROIX-ROUSSE, LA GUILLOTIÈRE ET VAISE,

PARAISSANT LE DIMANCHE ET LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE,

Journal des intérêts locaux et du département du Rhône. — Extrait des journaux. — Faits divers. — Littérature. — Théâtres. — Tribunaux. — Variétés. — Modes et Annonces, etc.

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration du journal, doit être adressé franco au bureau. — On rendra compte de tous les ouvrages dont il aura été déposé deux exemplaires. — On s'abonne à Paris, à l'Office de M. Auguste de Vigny et C^e, place de la Bourse, 5.

CHRONIQUE LOCALE.

M. Besson, sous-préfet de Vassy, vient d'être nommé secrétaire-général de la préfecture du Rhône.

La cour d'assises du Rhône, dans sa séance de jeudi dernier, a condamné la femme Guignoz, accoucheuse, à huit ans de travaux forcés et à l'exposition, comme convaincue du crime d'avortement; Julie Marche, âgée de 22 ans, a été condamnée également à un an d'emprisonnement, sous la même prévention.

Vendredi, Charles Picotin, reconnu coupable de vol avec effraction et escalade, a été condamné à cinq ans de travaux forcés et à la surveillance de la haute police pendant toute sa vie. Les débats de cette affaire n'ont pas offert d'intérêt.

Le Maire de la ville de la Croix-Rousse donne avis que, les électeurs communaux des six sections électorales, dont la circonscription a été fixée par l'ordonnance royale du 10 janvier 1835, se réuniront à neuf du matin dans la salle des assemblées, à la mairie de cette ville, les jours ci-après indiqués, savoir :

1^o La section de Serin se réunira le dimanche 14 du courant pour élire deux conseillers ;

2^o La section de St-Denis se réunira mardi 16 du courant pour élire trois conseillers;

3^o La section du Cours d'Herbouville se réunira les jeudi et vendredi 18 et 26 du courant pour élire trois conseillers, dont un remplacera un démissionnaire qui appartenait à la deuxième série;

4^o La section du Chariot-d'Or, se réunira le samedi 20 du courant pour élire trois conseillers;

5^o La section de l'Enfance se réunira le lundi 22 du courant pour élire deux conseillers;

6^o La section des Gloriettes se réunira le mercredi 24 du courant pour élire deux conseillers.

Les électeurs qui n'auront pas reçu à domicile, leur carte d'admission à l'assemblée, pourront se présenter au secrétariat de la mairie, tous les jours non fériés, depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures après midi, pour les retirer.

Fait à la mairie, le 11 juin 1840.

Le premier adjoint, remplissant les fonctions de maire de la Croix-Rousse,

PEYSSELON, adjoint.

Un soldat du 53^e de ligne, nommé Joseph Foffe, s'est noyé le 6 de ce mois, à 9 heures du soir, en se baignant dans la Saône, au devant du cours Rambaud. Le corps de ce malheureux a été retiré le lendemain et porté au dépôt de l'hôpital militaire.

L'administration municipale de la Croix-Rousse vient de rappeler les dispositions d'une ordonnance

de police du 1^{er} juin 1838, portant qu'il est interdit de se baigner dans le Rhône, depuis la barrière Saint-Clair, jusqu'à la place de la Boucle; et dans la Saône depuis la barrière de Serin jusqu'au chemin de la tour de la Belle Allemande.

Causes qui seront appelées à la session des assises du Rhône, pour le 2^{me} trimestre 1840.

Lundi 22 juin. — Gormond (Judith), vol domestique, Défenseur, Me Fabrias. — Lourdin-Michel (Marie), femme Marcon, Lourdin-Michel (Marie-Mélanie), Marcon (Etienne), vol domestique et complicité. Défenseur, Me Pezzani.

Mardi 23. — Dompnier (Claude), vol commis la nuit dans une maison habitée à l'aide d'effractions. Défenseur, Me Brac de la Perrière. — Dupont (Antoine), Vourpe (Jean-François), vol par plusieurs personnes dans une maison habitée à l'aide d'effraction. Défenseurs, Mes Genin et Pourchet.

Mercredi 24. — Malicot (Mathieu), faux et usage de pièces fausses en écritures authentiques et publiques. Défenseur, Me Vachon. — Bonneau (Jean), coups et blessures volontaires ayant occasionné une incapacité de travail de plus de 20 jours. Défenseur, Me Pezzani.

Jeudi 25. — Provins (Joseph), attentat à la pudeur sans violence sur une fille âgée de moins de onze ans. Défenseur, Me Abel. — Courtois (François), Delestras (Jean), Corcelle (Guillaume), Berthollet (Louis), vol commis la nuit par plusieurs

FEUILLETON.

LA CABANE DE CHAILLOT.

A peine fut né ce jeune prince qui devait hériter de tant de gloire et de puissance, qui eut, selon l'expression de notre poète national, pour bourlet une couronne, et mourut de si bonne heure, captif et malheureux, dans les bras de son aïeul, que son père conçut l'idée de lui construire, sur les hauteurs de Chaillot, un palais qui dominât le cours de la Seine et la poudreuse arène du Champ-de-Mars, afin que, d'un balcon, l'enfant du destin et de la victoire pût voir manœuvrer les vaillantes phalanges qui avaient dressé de leurs mains robustes le trône auquel il devait monter un jour, et se familiariser, tout en apprenant à marcher, avec le bruit des armes et le jeu des combats.

Un jour que Napoléon était resté seul dans son cabinet, avec son architecte Fontaine, et se faisait rendre compte de l'état des différents travaux qui, d'après ses ordres, étaient en construction, il se mit brusquement à dire : Et notre palais du roi de

Rome ? — Sire, répondit M. Fontaine, tous les bâtiments qui couvraient le sol que vous destinez à votre édifice, sont achetés, payés et démolis. — Tous !. Cependant, j'ai vu encore une petite maison debout ? Oui, sire, une méchante cabane tombant en ruines, valant avec le terrain sur lequel elle est assise, 500 fr. au plus. — A qui appartient-elle ? — A un ouvrier tonnelier, de Chaillot, nommé Jobert. — A un ouvrier ! vous la paierez 1,000.

Le même jour, et à la même heure, dans un cabaret hors de la barrière de Passy, assis à une petite table chargée d'un morceau de pain, d'un coin de fromage de Brie, de 2 verres et d'un litre de ce qu'on appelle du vindans la banlieue et même dans l'enceinte de Paris, deux hommes du peuple, l'un âgé d'une soixantaine d'années, l'autre de 27 à 28 ans, causaient à demi-voix et paraissaient prendre un puissant intérêt au sujet de leur conversation.

Mon garçon, disait le plus âgé à son compagnon, tu tiens la fortune entre tes mains. — Comment cela, père Garnot, disait celui-ci. — Ecoute-moi bien. Toutes les maisons de la côte de Chaillot sur laquelle il veut faire bâtir un palais à son fils sont abattues. Il ne reste plus que la tienne qu'il faudra abattre aussi. Il ne peut pas s'en dispenser. Eh bien ! il faut te la faire payer, là..... solidement. — Que

puis-je demander ? C'est tout le bout du monde si elle vaut, avec l'emplacement qu'elle occupe, 500 fr. de bon argent ! — N'importe, fais-toi la payer cuir et poil. — Si j'en demandais 1,000 fr. — Peuh !..... Tu n'y es pas Jobert... Demandes-en 10,000 fr., et tu les auras. — Vous êtes fou, père Garnot... 10,000 francs une baraque qui va au premier jour s'écrouler sur ma tête. — 10,000 fr., je ne sors pas de là. Songe donc qu'il faudra absolument qu'il te l'achète. — Et s'il ne me l'achète pas ! — Alors il ne pourra pas bâtir son palais du roi de Rome, car d'après les plans que j'ai vus, moi qui suis dans le bâtiment et qui m'y connais, ta maison se trouverait juste au beau milieu de sa cour d'honneur. — S'il me la prend et la fait jeter bas d'autorité ? — Tu le citeras devant le juge de paix qui le condamnera à la faire rebâtir. — Citer l'empereur devant le juge de paix ! — Tout comme un autre, et il sera forcé de comparaître. — Vois-tu Jobert, il peut prendre des royaumes tant qu'il en veut, et il ne s'en fait pas faute, mais de toucher à la propriété du moindre de ses sujets, bernique ! ça lui est défendu, et il ne jettera pas à bas ta maison sans ton consentement. — 10,000 francs ! songez-y donc, père Garnot. — Je rabats pas un liard. Là dessus tu me prêteras 1,000 écus dont j'ai besoin pour faire une entreprise que

personnes, dans une maison habitée, à l'aide d'effraction extérieure et complicité. Défenseurs, Mes Tisseur et Grand.

Vendredi 26 — Philly (Jean-Claude), vol et tentative de vol commis la nuit dans des maisons habitées. — Pilard (Jean-Baptiste), coups et blessures volontaires ayant occasionné une maladie de plus de vingt jours. Défenseur, Me Pezzani.

Samedi 27. — Bonnard (Jacques), Bonnard (Marie-Joseph), Grange (Antoine), vol commis la nuit, par plusieurs personnes, à l'aide de violence, sur un chemin public, et complicité. Défenseurs, Mes Vachon, Pezzani.

Lundi 29. — Aourouset (Paul), Perret (Benoît), Mahir (André), Girard (Michel), Bat (Jean-Baptiste), vol commis, par plusieurs personnes, dans une maison habitée, à l'aide d'escalade et d'effraction.

Mardi 30 — Feuillet (Antoine), Nounoureau (Pierre), Avrillon (François), Vially (François), Galverdin (Benoît), vols commis la nuit, par plusieurs personnes, dans des lieux habités, à l'aide d'effraction.

Par jugement du Tribunal de commerce de Lyon, du 10 juin, M. Peillère, boucher, cours d'Herbouville, a été déclaré en faillite.

Nous ne nous lasserons pas de revenir sur les sujets d'utilité publique. Ainsi nous continuerons d'appeler l'attention de l'autorité sur la non exécution de l'ordonnance de police relative aux bains de rivière. Maintenant il y a mieux : il y avait sur le cours du midi un surveillant et son intervention étoit souvent utile. On vient de le retirer. Quel motif? on ne le dit pas, dès-lors nous ne savons pas pourquoi et probablement ceux qui ont donné l'ordre n'en savent pas plus que nous.

Nous pensons que l'avis inséré sous forme de plaisanterie dans un de nos derniers numéros, relativement aux affiches placardées sur les murs et enlevées bien avant la nuit tombante, serait suffisant et que : *à bon entendeur salut*. Il n'en est rien, le gaspillage continue. Il faut cependant qu'il ait un terme et si l'on nous y force nous parlerons plus clairement. *Tertia solvet*.

On parle beaucoup d'embellir la ville de Lyon, ce projet est louable, mais avant de songer au superflu ne conviendrait-il pas de faire la part de l'utile. Nous ne pouvons en ce moment passer en revue tout ce qui serait urgent à faire. Nous nous contenterons de citer la place St-Jean. Sur cette place, en face de la cathédrale, il existe une ignoble fontaine en bois telle que nous en avons plusieurs dans des fermes de campagnes, à Margnolles et Feizim par exemple. Encore faudrait il qu'une pompe donnât de l'eau; mais elle s'en garde bien. L'été, il fait trop chaud, la source est tarie; l'hiver, il fait trop froid, elle est gelée; et ainsi de beaucoup d'autres.

La 65e livraison de la *Revue du Lyonnais* vient de paraître; nous y avons remarqué L'INCENDIE DE SALLAICHES, poésie par Mlle Anaïs Bin. Cette pièce

j'ai en vue. Avec le restant tu loueras un atelier à Passy, achètera du bois, prendras des compagnons, tu seras maître tonnelier et épouseras Jacqueline... Tu l'aimes toujours Jacqueline? — Votre fille, père Garnot? Certainement. — Alors, mon gendre, fais ce que je te dis et tu t'en trouveras bien.

Jobert disputa encore un moment avec son beau-père futur; à la fin vaincu par ses raisonnements, et ébloui moins par l'idée d'épouser Jacqueline que par celle d'être maître tonnelier, il se rendit. Il fit donc à Garnot la promesse formelle de ne pas céder sa propriété à moins de 10,000 fr. Cela bien arrêté, les deux hommes se séparèrent.

Jobert était dans toute la ferveur de sa résolution, lorsque M. Fontaine le fit demander et lui dit sitôt qu'il parut devant lui. Jobert, j'ai une bonne nouvelle à te donner, l'empereur a besoin de ta maison et il te l'achète. Le bâtiment payé le double de sa valeur peut aller avec le terrain à 500 fr., et je suis autorisé à t'en compter mille. Es-tu content? — Pas le moins du monde, et la preuve est que je refuse. — Pourquoi cela? — Parce que je veux davantage. — Combien donc veux-tu? — 10,000 francs. — Tu es ivre ou tu es fou. — Pas plus l'un que l'autre. Je veux 10,000 francs de ma maison et de mon terrain, c'est à

de vers a été tirée séparément et se vend au profit de la souscription ouverte en faveur des infortunées victimes de cet incendie.

Deux articles d'économie politique, l'un sur les machines et l'autre sur la navigation à vapeur du Rhône donnent à cette livraison un caractère d'utilité incontestable mais un peu sérieux. Une appréciation littéraire de *Marianna*, roman de Jules Sandeau et une étude sur M. Baumann la complètent.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Toulon, le 9 juin 1840.

Le préfet maritime à M. le ministre de la marine.

Le maréchal a quitté Alger le 2 pour entrer en campagne. Le temps paraît vouloir favoriser l'expédition. Les environs d'Alger n'ont pas été inquiétés depuis plusieurs semaines, les Arabes faisant leurs moissons. Des razias faites à propos dans les provinces de l'Est ont ramené la tranquillité un instant compromise. La route de Constantine est devenue des plus sûres.

L'expédition de la plaine de la Mejena est finie. Le général Galbois rentrera le 12 à Constantine, et le colonel Lafontaine sera le 15 à Philippeville.

AFRIQUE FRANÇAISE.

Alger, 31 mai.

On a chargé aujourd'hui sur une immense quantité de charrettes des vivres de toute espèce et des munitions, pour le camp de Fondouc et pour celui de Kara Mustapha qui n'avaient pas été ravitaillés depuis deux mois.

Du 1er juin. — Pendant toute la nuit il est parti des employés pour les camps et les établissements de la guerre n'ont pas cessé de travailler. A 9 heures, le convoi du Fondouc est parti sous l'escorte de 6,000 hommes; presque toute la cavalerie faisait partie de cette escorte; elle doit au retour se diriger vers Blidah en faisant une battue dans toute la plaine pour chasser les maraudeurs, et s'assurer si Ben-Salem n'est pas par là avec ses gens. Il part à chaque instant de l'artillerie, des chariots avec des vivres, des mulets avec les caisses des ambulances et des tentes; les officiers en permission sont partis ce matin pour aller rejoindre leurs corps. Un bataillon du 48e de ligne, qui était resté en ville pendant la 1re expédition, est parti pour prendre part à la seconde; il en est de même de deux bataillons du 3e léger; on prend dans tous les régiments les bataillons qu'on avait laissés afin d'avoir des troupes fraîches; on ne prend que 40 hommes par escadron des régiments de marche, la cavalerie n'ayant eu rien à faire pendant la première période de la campagne. Les deux bataillons du 17e léger, qui ont tant souffert pendant l'expédition de Médéah sont allés à Dely-Ibrahim. Un grand nombre de charrettes et quelques fourgons chargés de vivres et de munitions partiront pour Blidah sous l'escorte des troupes de l'expédition. Le maréchal doit, dit-on, partir demain avec ce convoi.

Du 2. — Il y a eu un mouvement continu de charrettes, de troupes, d'employés pendant toute

prendre ou à laisser. — Et si l'empereur s'empare de ta baraque et la fait jeter bas malgré toi? — Qu'il s'y hasarde, il verra beau jeu. — Voici du nouveau, que feras-tu? — Je le ferai citer au juge de paix et condamner à me rebâtir ma maison à ses frais, ce qui me conviendra fort bien, parceque j'aurai alors une maison toute neuve. M. Fontaine sourit, et trouvant son vendeur inébranlable, lui dit: Tu veux profiter du besoin que nous avons de ta baraque pour nous la faire payer vingt fois sa valeur. Cela n'est pas loyal, mais comme j'ai ordre de l'offrir 1,000 fr. et non pas 10,000, il faut que j'en réfère à l'empereur. Retourne à ton travail, je te ferai savoir ce qui aura été décidé à ton égard.

Le lendemain, M. Fontaine donna connaissance à Napoléon de l'entretien qu'il avait eu avec l'ouvrier tonnelier, de l'exigence déraisonnable de celui-ci et du danger que courait sa Majesté d'être citée à la justice de paix de son arrondissement si elle faisait un acte d'autorité. — Oh! oh? dit l'empereur en riant, c'est la contre partie du moulin de sans-souci; mais je suis plus heureux que Frédéric, car le fameux meunier ne voulut vendre à aucun prix. Si 10,000 fr. peuvent faire le bonheur d'un pauvre diable, je ne les regretterai

la nuit. A 5 heures du matin, le maréchal et M. de Salles, son gendre, sont partis en voiture sous l'escorte de deux brigades de gendarmerie.

Du 3. — Les ouvriers d'administration et d'artillerie montent la garde. Rien de nouveau dans la plaine. L'armée est toute réunie à Blidah; elle est forte de 12,000 hommes.

Le bateau à vapeur le *Fulton* vient de mouiller en rade, ayant à bord M. Dupulh, évêque d'Alger, des passagers civils et militaires et la correspondance.

Du 4. — L'armée a dû se mettre en marche aujourd'hui; elle ira droit à Miliana.

Du 5. — Le convoi du Fondouc est de retour; il n'a pas aperçu les Arabes ennemis. Le commandement de la cavalerie qui reste ici pour battre la plaine et le massif, a été confié au colonel Korte.

Du 6. — Le convoi parti pour Blidah n'est pas encore de retour. Le corps de Ben-Salem n'a pas encore reparu dans la plaine.

MM. les ducs d'Orléans et d'Aumale sont arrivés le 9 juin à Paris à 3 heures.

— Le colonel Delarue, blessé dans l'expédition de Medeah, est arrivé à Paris. La blessure n'avait pas de gravité.

Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III, est mort le 7 de ce mois, à trois heures et demie de l'après-midi.

L'empereur de Russie est arrivé à Berlin deux heures avant la mort de ce monarque.

Sur la demande de M. le ministre de l'intérieur, M. le préfet de police vient de nommer une commission composée de MM. d'Arcet, Ollivier d'Angers, Boutron-Charlard et Pelletier, à l'effet de rédiger dans le plus bref délai une instruction détaillée sur les soins et les précautions qu'il y aura à prendre à Sainte-Hélène pour l'exhumation des restes de Napoléon et pour leur translation en France.

Le brick de guerre le *Lancier*, ayant appris, par une lettre de M. Darluc, commandant le navire de Marseille le *Comte de Paris*, que son second avait été assassiné à Sinaghan (île de Sumatra), vient de venger cette mort d'une manière sanglante. Cette expédition a coûté la vie à trois hommes du brick, parmi lesquels un officier. Le *Lancier* était arrivé le 26 février à Penang, pour s'y ravitailler. Il avait perdu de plus trois hommes par la dysenterie.

Le 8 juin, à neuf heures trois quarts du soir, une secousse de tremblement de terre s'est fait sentir à Tours; plusieurs personnes ont remarqué dans les maisons une oscillation très-prononcée, qui a duré quelques secondes.

Dans la nuit du 1er au 2 de ce mois, un violent incendie, dont on ignore encore la cause, a réduit en cendres une partie du beau village de Genay (près de Semur). Trente maisons ont été brûlées

pas, donnez-les lui. — Le même jour l'architecte fit savoir à Jobert que l'empereur consentait à donner 10,000 fr.; qu'en conséquence il eut à enlever son mobilier et ses effets de la maison, parce que dans trois jours des ouvriers viendraient la jeter à bas.

Jobert, quoique très-satisfait du succès de sa demande, se persuada peu à peu, en y songeant, que s'il l'avait faite plus forte, elle eût été aussi facilement accueillie. Avec le double de la somme qu'il avait fixée, au lieu d'être tonnelier à Passy, de rebattre et descendre à la cave les tonneaux de la commune et lieux environnants, il pourrait, pensait-il, s'établir fabricant de futailles, dans la Touraine, l'Anjou ou la Bourgogne, et à la place de Jacqueline qui n'était pas jolie et qu'il n'aimait que tout doucement, épouser la fille d'un propriétaire qui ne lui emprunterait point d'argent, mais au contraire lui donnerait avec la main de son héritière de beaux écus ou bons quartiers de vigne. Ces idées fermentant dans sa tête, il devint ingrat en même temps que convoiteur, et maudit en lui-même le père Garnot, qui lui avait fait manquer sa fortune en n'estimant qu'à 10,000 fr. sa maison et son terrain.

En songeant à cela, il songea aussi qu'il n'y

en moins de trois heures, et plus de cinquante habitants plongés dans la misère. A peine avertis de ce désastre, M. le sous-préfet, M. le maire de Semur, M. le procureur du roi, et une partie de la population de la ville sont accourus sur le théâtre de l'incendie, et n'ont cessé d'employer leurs efforts pour en arrêter les progrès. Des souscriptions ont été ouvertes par leurs soins. Des vêtements et du pain ont été recueillis et distribués pour subvenir aux premiers besoins.

Le *Journal de l'Oise*, du 10, est plein de détails sur de nouveaux incendies qui ont éclaté sur plusieurs points du département, à Beauvais, au faubourg Saint-Jean, à Choqueuse-Grémévilliers, à Troissereux. Partout le feu a causé de grands ravages, et paraît avoir été le résultat de la malveillance.

Le 2 juin, des troubles ont eu lieu dans les prisons de Carcassonne. Le nommé Gairaud, détenu, ayant frappé un de ses camarades, un des gardiens intervint et voulut conduire l'agresseur au cachot. Celui-ci, appuyé par plusieurs autres prisonniers, refusa de s'y rendre. Le directeur arriva; son autorité fut méconnue, et on lui porta un coup de couteau qui heureusement fut détourné. Il fallut la présence du poste de garde et de la gendarmerie pour rétablir l'ordre. Après une lutte assez vive, dans laquelle deux chasseurs, deux gendarmes, un gardien et le concierge furent légèrement blessés, les agens de la force publique l'emportèrent sans avoir fait usage de leurs armes, et les mutins furent mis aux fers.

Le fauteuil que le décès de M. Népomucène Lemerrier laisse vacant en ce moment est le fauteuil n. 11; il a été occupé successivement par Bois-Robert, mort en 1662; Segrais, mort en 1701; Campistron, mort en 1723; Destouches, mort en 1754; Boissy, mort 1758; Sainte-Palaye, mort en 1781; Champfort, mort en 1794; Naigeon, mort en 1810; et M. Lemerrier, mort le 7 juin 1840.

Des troubles survenus aux environs de Beaucaire, dans la journée du 3, à l'occasion du refus de quelques droits de pâturage, sur des propriétés communales, ont nécessité le départ, par le chemin de fer, de 300 hommes du 8^e de ligne, en garnison à Nîmes. Les autorités civiles et militaires se sont également transportées sur les lieux. (*Gaz. du Bas-Languedoc.*)

Les journaux de Paris annoncent que par suite des accidents déplorables dont la Seine a déjà été le théâtre cette année, depuis le retour de la saison des bains, le préfet de police vient de prendre des mesures qui, nous l'espérons, en empêcheront la reproduction. Tout le long des quais de la Seine, du canal Saint-Martin et de la Villette, des sergents-de-ville et des plantons de la garde municipale sont placés de distance en distance, pour défendre aux enfants et à toute personne de se baigner ailleurs que dans des établissements de bains. Il serait à

désirer que les mêmes précautions fussent prises dans notre ville.

Sept témoins ayant été appelés de Pau, l'ouverture de la caisse renfermant le corps de la victime d'Elicabide ne sera faite que devant eux pour la reconnaissance de l'enfant. Puis on procédera à la confrontation avec l'assassin. MM. Gergerès et De-grange sont chargés d'examiner si l'instrument tranchant qui a fait les blessures au corps de l'enfant est le même qui a servi pour l'assassinat des deux victimes de Bordeaux. On nous assure qu'après tous ces faits remplis, vers la fin de la procédure, cette triste cause sera soumise à la chambre des mises en accusation, et sera jugée à la session prochaine du 22 juin.

On lit dans le *Courrier de Bordeaux*: « Un bruit tellement extraordinaire que nous n'y ajouterons foi qu'après ample confirmation court aujourd'hui par toute la ville, et fait le sujet de tous les entretiens. Il ne s'agirait de rien moins que d'horribles aveux faits par Elicabide, aveux d'autant plus effroyables qu'ils expliqueraient les doutes qui se sont fait jour parmi les habitants de notre cité, à l'époque de la mort de notre vénérable cardinal de Cheverus. « Elicabide, toujours fidèle à son système de fatalisme, et se regardant lui-même comme la victime d'une puissance plus forte que sa raison, aurait confessé, dit-on, plusieurs crimes semblables aux meurtres de la Villette et d'Artigues: un de ses amis aurait été assassiné par lui sans que jamais aucune probabilité l'eût désigné comme l'auteur du forfait. Enfin les soupçons d'empoisonnement sur la personne de monseigneur de Cheverus devraient être changés en certitude, puisqu'Elicabide s'avouerait coupable de cette épouvantable action. On comprend, et nous le répétons, que nous douterons de tout cela jusqu'à ce que nous en ayons acquis des preuves plus certaines. »

Le nommé Dalbiès, soldat au 10^e léger, qui, le 2 mai dernier, avait commis un assassinat sur sa maîtresse, en lui tirant un coup de pistolet à bout portant, vient d'être arrêté à Tulle par la gendarmerie. Il a été envoyé immédiatement sous bonne escorte à Paris, où l'instruction dirigée contre lui avait déjà commencé par contumace.

Depuis quelques jours la voiture directe de Paris nous apporte des familles allemandes se dirigeant sur le Havre, où elles doivent s'embarquer pour l'Amérique. Il paraît que le nombre de ces émigrants est tellement considérable, que les voitures de Paris au Havre ne pouvant suffire à les transporter, l'administration des Messageries royales les expédie par notre diligence toutes les fois qu'elle ne se trouve pas complète.

(*Vigie de Dieppe.*)

THÉÂTRES.

Mme Colon-Leplus de passage depuis deux mois

léon fut annoncé se trouva en présence du notaire, il déclara qu'il ne céderait point sa maison et son terrain à moins de 30,000 fr. En vain cet officier public, M. Fontaine et toutes les personnes qui se rencontraient dans l'étude, entreprirent de le faire changer de résolution, il tint tête à tout le monde et ne laissa pas un mot sans réponse. On le menaça de le faire exproprier par la justice, il répéta ce que lui avait dit un prétendu homme de loi dont il avait pris conseil, que le palais du roi de Rome n'étant point un édifice d'utilité publique, mais une entreprise particulière à l'empereur et qui ne devait participer qu'à lui et aux siens, on n'avait pas le droit de le forcer à vendre un héritage pour la conduire à fin. On le sermona, on l'exhorta, on le cajola, il tint bon et tout fut suspendu.

Force fut donc à M. Fontaine, extrêmement contrarié de cette nécessité, d'en référer pour une troisième fois à l'empereur Napoléon. Ce prince éprouva un mécontentement visible. — Mais c'est un drôle ce Jobert, qui profite du besoin que j'ai de sa maison pour me rançonner. — Sire, dit Murat qui se trouvait présent à l'entretien, Votre Majesté a bien de la bonté, qu'elle donne ordre à une douzaine de sapeurs de sa garde de jeter à terre la mesure de cet insolent, et après elle lui paiera ce qu'il lui

et demi dans notre ville a fini par nous faire se^s adieux dans la *Reine d'un jour*, après nous avoir donné vingt-cinq clôtures définitives et sans aucune remise. Elle emporte avec elle les roulades et les romances à prétentions. Que la calèche Lafitte et Caillard lui soit douce.

Oui, Madame Colon-Leplus,
Dit un colleur en collant son affiche,
Du public et de nous en vérité se fiche,
Car c'est son nom que nous collons le plus.

On a entendu vendredi Mlle Verneuil dans l'*Ecole des Vieillards*, nous pensons que cette demoiselle sera beaucoup mieux dans le drame que dans la comédie. On va remonter, il y a seize ans, que Mlle Verneuil a créé au théâtre des boulevards. Nous craignons que ni la pièce ni l'actrice n'attire la foule au théâtre. Madame Maire débutait le même jour dans le *Barbier de Séville*, le public n'a rien dit à cette dame, mais nous croyons sincèrement que Lyon peut prétendre à avoir des cantatrices dignes de la seconde ville de France, Mme Maire pouvait fort bien faire l'affaire à Limoges; mais à Lyon c'est autre chose, le public prononcera.

M. Padrès, qui était engagé cette année à Rouen, a été obligé de résilier avec son directeur, le public rouennais n'ayant pas voulu sanctionner le traité, M. Padrès va nous revenir comme seconde basse, nous en avons déjà deux sur l'affiche; la quantité viendrait-elle suppléer à la qualité? nous attendrons pour juger. — Mme Roule est arrivée depuis plusieurs jours; le public attend ses débuts. L'administration de nos théâtres l'ignore-t-elle?

Nous avons encore les débuts des deux autres basses, M. Roule et M. Devilliers qui sont également à Lyon depuis plusieurs jours; ces Messieurs seraient-ils enrhumés?

Au Gymnase, M. Henri a terminé heureusement ses débuts. — Bernard Léon jeune a commencé hier à ce théâtre le cours de ses représentations.

Coulisses.

Mlle Rachel est en ce moment à Rouen; on nous écrit que la foule ne se presse pas trop, aux représentations de la célèbre tragédienne, que la presse parisienne a si merveilleusement fait mousser. S'il en est ainsi nous aurons incessamment parmi nous, ce colosse de tragédie, le papa Filex ne trouvant pas bien sa fille où les écus ne tombent pas.

Le célèbre Bouffé est en représentation à Dijon, le public de cette ville ne fait pas défaut au premier comédien de notre époque.

Le Rédacteur-Propriétaire-Gérant, CH. BERTAUD.

avait rien encore d'écrit, et qu'une parole donnée pouvait se rétracter. En conséquence il résolut de rétracter la sienne. Cela se faisait ainsi dans ce temps-là et cela se fait encore aujourd'hui.

Quand les ouvriers annoncés arrivèrent pour se mettre à l'œuvre, Jobert qui n'avait rien dérangé chez lui, leur défendit de toucher à sa maison et les renvoya. M. Fontaine instruit de cet empêchement fit venir de nouveau son vendeur pour en connaître la cause, et celui-ci lui déclara haut et ferme que ce jour-là il voulait 20,000 fr. de sa propriété. — Mais, lui dit l'architecte, ne me l'as-tu pas offerte pour 10,000 fr.? — Cela est vrai, mais il fallait alors me prendre au mot, à présent j'en veux le double. — Est-ce au moins ta dernière parole? — Probablement, cependant je ne réponds de rien. — Mais je compte que tu t'en tiendras là. Il faut que j'en parle à l'empereur. — Qu'il se décide promptement, sinon il pourrait lui en coûter!

L'architecte rendit compte de cet incident à Napoléon qui fronça le sourcil et dit, après avoir fait un tour dans son cabinet, donnez 20,000 fr., mais faites passer sur-le-champ l'acte de vente, dans la crainte que notre vendeur ne se ravise une seconde fois, et n'élève encore ses prétentions.

Quand Jobert, à qui le consentement de Napo-

conviendra.

Sire, lui répondit l'empereur, il bâtit peu solidement celui qui assied les fondements de son édifice sur un terrain usurpé. — Se tournant du côté de son architecte. — M. Fontaine, faites toujours commencer les travaux; ils seront considérables, ils prendront du temps, et le temps amène bien des choses.

Il avait raison, le temps amena en effet bien des choses. Il amena les désastres de Russie, la glorieuse et fatale campagne de France, et l'abdication de l'empereur. Les travaux du palais projeté furent suspendus, puis abandonnés, la cabane de Jobert restée seule sur la pente du coteau tomba tout-à-fait en ruines, et son maître fut forcé de chercher gîte ailleurs. L'ambitieux et opiniâtre ouvrier qui avait pu mettre à profit la générosité du grand homme pour acquérir une aisance que le travail et la bonne conduite auraient accrue, perdit tout ce qu'il avait tenu entre ses mains. Il voulut revenir à Jacqueline, qu'il avait dédaignée et délaissée quand il s'était flatté de devenir riche, mais Jacqueline le dédaigna et le délaissa à son tour, pour épouser un blanchisseur de Boulogne. Il resta donc et est peut-être encore aujourd'hui un simple ouvrier tonnelier, comme il l'était, et cela pour ne pas avoir su s'arrêter à temps, et dire à propos c'est assez.

ANNONCES.

CHAUSSURES EN GROS ET DÉTAIL.

DEPOT DE BOTTES DE PARIS, METZ ET LYON.
Comme on se contente d'un léger bénéfice, toute espèce de marchandise sera vendue au comptant.

GALERIE DE L'ARGUE, ESCALIER M. A L'ENTRESOL.

CHAUSSURES POUR HOMMES.	CHAUSSURES POUR DAMES.
Bottes de commande 18	Bottes d'hiver claquées 8 50
Idem toutes faites 16	Idem d'été, bouts vernis 7 50
Idem 2 ^e qualité 14	Idem en chaussons 6 50
Remontages 12	Souliers et escarpins 4 50
Fonds 7	Chaussons maroquin 3 50
Souliers de 6 à 9	Baraquettes 2 25
Escarpins 6	Pantouffles tissu 2 25
Baraquettes 5	Socles bois 1 fr. 50 à 2 50
Pantouffles peau et tissu de 2 à 2 50	Idem cuir 6 0

avis à MM. les Cordonniers.
Tiges et avant-pieds pour bottes, cuirs, doublures, etc., etc.
Tiges toutes piquées en lastingue ou autres pour bottines.
Achat de toute espèce de chaussure laissée pour compte comme trop grande ou trop petite. — On expédie pour la province et l'étranger.

GUÉRISON

DES

Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES.

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice dans le sang et des humeurs.

Par le Sirop Dépuratif-Végétal de Séné.

Extrait du Codex Medicamentarius,

Approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

PRIX : 5 FR. LE 1/4.

S'adresser à LYON à la PHARMACIE de la rue du PALAIS-GRILLET, n. 25.

A SAINT-ÉTIENNE, à la PHARMACIE-CHERMEZON, rue de la COMÉDIE.

A VENDRE OU A LOUER

A 2 minutes des Omnibus,

Jolie maison située à St-CYR-AU-MONT-D'OR, dans une position des plus agréables ayant 3 bichérées en vigne par terre et jardin potager, une source ne tarissant jamais.

S'adresser à M. Giraudier libraire, place Belle-cour 17.

FONDS A VENDRE

Une BUVETTE très-bien achalandée, située dans un des meilleurs quartiers, au centre de la ville et jouissant d'une forte clientèle et d'un très-bon rapport. S'adresser au bureau du Journal.

A LOUER,

à Ecully à 8 minutes de l'Eglise:

Petite maison de trois pièces, meublées et décorées à neuf, avec jardin; située dans un clos très-champêtre et en belle vue.

S'adresser à M. Chambet, audit lieu

HOTEL D'AVIGNON.

On loue des chambres au jour et au mois. A toutes heures diners à 1 fr. 25 c. et au-dessus, plus à la carte; grande rue Mercière, n. 56, au fond de l'allée, vis-à-vis la rue Thomassin.

EN VENTE.

A LA LIBRAIRIE DE CHAMBET AINÉ, QUAI DES CÉLESTINS, 50.

GRANDE SATURNALE DE 1840.

Translation en France de la dépouille mortelle de Napoléon.

PAR LE BARON H. DUCASSE,

Brochure, in-12, 50 c.

Cette brochure, écrite avec un talent remarquable, d'un style pur, concis et élevé, est destinée à produire quelques sensations.

LE TOMBEAU DE NAPOLEON,

PAR FRÉDÉRIC SOULIÉ,

Brochure in-12, 50 c.

DUPINIANA ET SAUZETIANA.

Recueil de bons mots, Calambours, Rébus et Lassis; des députés, pairs, magistrats, littérateurs et artistes de l'époque, découverts et mis en lumière par les hommes d'état du Charivari les rédacteurs du Corsaire et autres Sommités littéraires; in-32; 2^e édition.



SOMMÉ,

BOTTIER,

Rue Royale, n. 25 à Lyon.



Ci-devant rue Saint-Martin, 42, à Paris, désirant se fixer à Lyon et voulant se faire une clientèle en achetant et ne vendant qu'au comptant, prévient le public qu'il peut donner les chaussures les mieux conditionnées aux prix suivants:

- Bottes de premier choix, faites d'avance, à toute épreuve. 18 f. » c.
- Bottes de même qualité de commande, fortes ou fines. 19 »
- Bottes en veau suisse, dit castor. 22 »
- Remontage fin ou fort. 15 »
- Ressemelage de bottes. 6 50
- Souliers pour hommes, de 7 à. 9 »
- Souliers d'enfants à la russe ou autres, de 3 à. 5 »
- Souliers pour dames, escarpins en chèvre. 5 »
- Souliers forts en veau ou en chèvre. 5 50

On peut visiter la marchandise, et l'on verra qu'il n'y a qu'une forte vente qui puisse encourager le sieur SOMMÉ à donner des bottes à ce prix.

FONDS A VENDRE pour cause de départ.

Un Fonds de cabaret bien achalandé, situé clos Combailot à la Guillotière, il y a trois pièces très-bien disposées et une salle de danse où une nombreuse société se rassemble tous les dimanches. S'adresser à M. Ravet, propriétaire de l'établissement, rue d'Aguesseau, clos Combailot.

MANUEL COMPLET DE LA SOIERIE.

Contenant l'art d'élever les vers à soie et de cultiver le mûrier, la fabrication des étoffes de soie et l'histoire de la soie, etc.

2 vol. in-18 avec atlas.

EN VENTE, à la Librairie de Chambet aînés, quai des Célestins, angle de la rue d'Amboise.

MAISON CENTRALE A PARIS.

ANCIENNE MAISON VUILLERMET.

AUX DEUX JUMENTS,

Galerie de l'Argue, nos 44, 46, 48 c. 50,

MICHEL ET BERTHE

SUCCESSIONS :

Marchands Tailleurs de Paris,

Préviennent MM. les consommateurs, principalement ceux qui ont l'habitude de se faire habiller dans la capitale, qu'ils trouveront dans leurs magasins un choix considérable d'habillements tout confectionnés, et une quantité d'étoffes en pièces de haute nouveauté.

Manteaux, Redingotes, Habits, Pantalons, Gilets, Robes-de-chambre etc, etc.

EN 40 HEURES

UN HABILLEMENT COMPLET ET DE COMMANDE

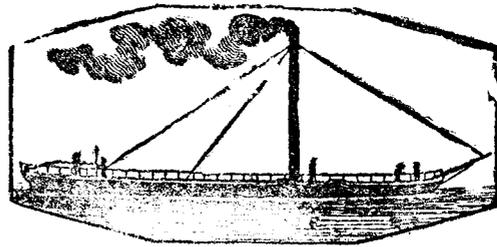
SERA RENDU.

Les Soins, la Coupe et l'Élégance

Que nous offrirons à nos acheteurs, sont pour nous une garantie de la préférence.

On désire échanger une maison en ville, d'un joli revenu, contre une maison de campagne près Lyon.

S'adresser à M. Bourgel, café du Grand-Théâtre, place de la Comédie.



COMPAGNIE GÉNÉRALE.

BATEAUX A VAPEUR

LES DÉPARTS POUR

AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES

Out lieu, tous les jours, à SIX HEURES du matin, du port de la Charité.

PATE PECTORALE ET SIROP PECTORAL DE NAFÉ D'ARABIE,

Contre les Rhumes, Catarrhes, Enrouements, Coqueluches, Asthmes et Maladies de Poitrine.

RACAHOUT DES ARABES.

Seul aliment approuvé pour les Convalescents, les dames, les enfants et toutes les personnes faibles de l'estomac.

Au dépôt général de la Pharmacie des Célestins; chez Vernet, place des Terreaux; Claraz, rue Neuve, à Lyon.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le cabinet d'affaires commerciales et litigieuses, de M. Marie CHASTAING est actuellement, rue St-Jean, n. 55, au 2^e.